



## COMPTE- RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU PASSAGE - DOURIC NORD

Présidente : Geneviève Lebrun

Elus : M. Le Maire, Mme Barba, M. Calvarin

Secrétariat : L. Jactel

### I - Introduction

Monsieur le Maire constate que l'assemblée est clairsemée. Il pense que les gens sont déçus du fonctionnement et assure de son attachement aux conseils de quartier et de sa volonté de reprise en main de ces instances en 2011 avec une présence accrue des élus pour pouvoir répondre aux questions qui intéressent tout le monde : travaux, voirie, élagage ...

Monsieur le Maire réaffirme sa volonté que les conseils de quartier soit une réelle force de propositions et un lieu d'échanges. Une réunion le 22 février 2011 avec les nouveaux présidents et vice-présidents permettra de mettre en place une charte de travail.

Il présente un film sur la ville de Concarneau vue par des personnalités du monde culturel, sportif...

### II - Le centre aquatique

Avant-projet sommaire présenté en diaporama . 375 m2 avec 6 lignes d'eau pour la compétition. Une lagune de jeux de 56 m2. Un bassin pour l'apprentissage et les loisirs de 215 m2 avec rivière et courant et buses de massage, un toboggan

3474 m2 pour 797 m2 de locaux techniques

Monsieur le Maire fait un point sur els décisions prises en matière de vestiaires, locaux administratifs, techniques etc...

Le plan global du centre aquatique est présenté. Il est signalé la mise en place d'une rampe pour handicapés dans le bassin d'apprentissage.

Capacité : 523 baigneurs maxi

Environ 11 millions d'€ HT

Achèvement des travaux en septembre 2013

Questions de l'assemblée :

- Est-ce que le bois va être impacté, il y a 6 hectares boisés à protéger ?

Le bois est en zone NS. La surface est la même que celle utilisée aujourd'hui.

- Pour quoi construire un parking alors qu'il en existe un devant le lycée ? Pourquoi ne pas se contenter de créer juste un accès pour les PMR ?

C'est un équipement communautaire qui est accessible à des gens qui viennent de loin. L'activité tennis sera transférée à Kerambreton avec création de 4 courts intérieurs. Projet fait en totale concertation avec les partenaires et l'association sportive.

Monsieur Calvarin intervient pour signaler que la présence de places de parking est imposée par la réglementation. Il signale que le style de l'équipement a été choisi pour se fondre dans

l'environnement avec des aménagements paysagers au niveau du parking.

Il est signalé que la salle de tennis actuelle sera mise à disposition du club de gym de l'Hermine (300 enfants) en remplacement de l'actuelle vétuste.

Une personne signale que les gens qui font du sport dans ce secteur sont trop souvent garés sur les espaces herbeux et qu'il paraît incongru de créer un tel espace avec un parking à son pied.

Mme Lebrun réaffirme son souhait de voir le parking du lycée utilisé pour cela en sachant que dans les années à venir la pratique de la voiture ira en décroissant.

Monsieur Calvarin explique que si on éloigne le parking, le centre aquatique rentrera en concurrence avec les établissements offrant plus de proximité et que l'on verra alors une baisse de la fréquentation qui sera obligatoirement supportée par la commune. Il signale qu'une fréquentation correcte apporte quand même un déficit annuel de 400 000 €. Il est nécessaire que le coût d'exploitation de la structure soit raisonnable.

Monsieur le Maire réaffirma la volonté de la municipalité de tenir compte des déplacements doux pour nouvel aménagement.

Il sera possible de réglementé le stationnement si le parking est utilisé à d'autres fins.

- Comment est renouvelée l'eau ?

L'ozone sera utilisée. Un local spécialisé pour ce système est prévu pour un coût de 280 000 €.

Vidange complète deux fois par an. Les éléments polluants et filtres sont traités en circuit fermé puis par une usine spécialisée.

### III - Questions diverses et rue de Trégunc

Monsieur Calvarin informe que les travaux d'enfouissement des réseaux seront réalisés en deux tranches d'abord de la rue Mauduit Duplessis jusqu'à la hauteur du transformateur de l'hôpital puis jusqu'à la rue Charlemagne.

Création d'un rond-point au niveau des commerces du Rouz et de l'hôpital cours Charlemagne au niveau de la desserte des équipements sportifs. Les bus seront prioritaires sur les rond-points. Si la rue est assez large, des espaces arborés ou surélevés seront créés au milieu. Les bandes cyclables se feront en périphérie des rond-points et les zones des arrêts de bus seront mises en zone 30.

Il s'agit de créer rue de Trégunc des aménagements comme ceux existants à Lanester.

Qu'en est-il des véhicules de sécurité ? Il n'y pas de problème en sachant que plusieurs aménagements différents se succèderont.

Monsieur le Maire précise que des bandes cyclables seront créées des chantiers à la rue Charlemagne.

Une personne intervient pour dire que cela va créer un étranglement au niveau du Douric et des problèmes de stationnement. Il sera nécessaire d'en discuter avec les habitants du quartier.

Il est signalé qu'avec le type de rond-point choisi, il n'y pas de structure arborée donc les coûts sont moindres.

Monsieur Lechat demande ce qui a été choisi pour les rues adjacentes.

## *Conseil de quartier du 10 février 2011*

Monsieur Calvarin répond que les services attendent la conclusion du travail de Polimmo pour la création d'un rond-point. Les coussins sont restés en place et qu'ils ont réduit la vitesse moyenne de 20 km/h (avant 61 km/h aujourd'hui 41)

Monsieur Lechat insiste en évoquant une réunion faite en mairie où deux plateaux surélevés ont été prévus.

Monsieur Calvarin précise que chaque plateau installé coûte 3000 € par an à la commune reversés au prestataire bus pour perte d'exploitation. De plus, à Kerauret, un plateau va être enlevé à la demandes des habitants.

Monsieur Lechat signale la dangerosité pour le passage des piétons venant de la rue Kerancalvez.

Monsieur le Maire évoque le plan global de déplacement. Le cabinet d'études va rendre ses conclusions en mars. Il va permettre de hiérarchiser les différents axes et enrichir la réflexion. Mme Lebrun précise que dans le travail mené trois quartiers ont été associés comme un ensemble : Lanriec, Le Passage, Le Cabellou. Il est à noter que la rue de Lanriec est une zone de vitesse.

La place Suffren a été nettoyée.

Sur la rue de Trégunc, Monsieur le Maire réaffirme la volonté de la municipalité de privilégier d'autres modes de déplacement. Le linéaire à travailler est un énorme chantier qui demande des investissements très importants sur plusieurs années. (650000 € en 2011 sont consacrés à ce projet)

Mme Lebrun demande quand seront appliquées à Concarneau les dispositions de la loi qui donne la priorité aux piétons, la limitation à 45 km/h des scooters et le « tourne à droite » pour els vélos.

Les personnes présentes demandent que la rue A. Paré soit mise en sens unique.

### IV - Bois du Porzou et sentier côtier

Création d'une aire permettant aux voitures de faire demi-tour au niveau de la cale. Les caisses et les annexes de l'école de voile seront dégagées.

La réunion se clôture avec l'absence de candidature pour la présidence du conseil de quartier.